



*Sous le haut patronage de  
Monsieur François Hollande  
Président de la République*

# 5<sup>E</sup> FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

**Développement durable / Droits de l'Homme :  
même combat ?**

**NANTES—FRANCE / 22-25 MAI 2013  
LA CITE—NANTES EVENTS CENTER**



*Des principes universels à l'action locale*

# INVITATION

# 5<sup>E</sup> FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

## DES PRINCIPES UNIVERSELS À L'ACTION LOCALE

Madame, Monsieur,

Près d'un an après la Conférence des Nations unies *Rio+20*, le 5<sup>e</sup> Forum mondial des droits de l'Homme s'intéressera particulièrement au *développement durable* et à sa relation avec les droits de l'Homme. Cette orientation se situe logiquement dans le droit fil des travaux engagés lors des éditions précédentes. Ainsi, lors du Forum mondial des droits de l'Homme 2010, sous le titre *Face à la crise: les droits de l'Homme?* les quelque 3 000 personnes présentes, venues du monde entier, ont pu réfléchir, échanger et proposer les réponses que les droits de l'Homme peuvent apporter aux défis contemporains dans une *société-monde* façonnée par les technologies de l'information et de la communication et par la mondialisation des échanges.

Paradoxalement, dans ce contexte international, la diplomatie multilatérale atteint ses limites, qu'il s'agisse de répondre aux urgences humanitaires ou d'apporter, à plus long terme, des solutions aux enjeux globaux liés au développement durable et à l'équilibre de notre biosphère. Les États et les organisations internationales, qui sont les premiers responsables pour inventer de nouvelles formes de "gouvernance mondiale", combinant légitimité, expertise et efficacité au service de tous, peinent à trouver les solutions et à dégager un consensus. Face à cette situation, il est donc nécessaire que la communauté internationale, dans toutes ses composantes, se mobilise pour construire son avenir commun.

Mais cette responsabilité n'est pas seulement celle des États; elle incombe à « *tous les individus et à tous organes de la société* ». Aussi, les autorités locales ont-elles une place essentielle à tenir pour le progrès des droits de l'Homme et pour un développement humain durable. Une place désormais reconnue par les instances multilatérales: « *Nous reconnaissons [...] les efforts déployés et les progrès réalisés aux niveaux local et sous-national, ainsi que le rôle non négligeable que les autorités locales et sous-nationales et les collectivités peuvent jouer en vue du développement durable* » (déclaration finale de la conférence internationale sur le développement durable *Rio+20* – chapitre II.C.42). Le 5<sup>e</sup> Forum mondial des droits de l'Homme rappellera cette place essentielle des collectivités locales. Comme cela a été le cas depuis son origine, la nécessité du renforcement du partenariat entre les organisations de la société civile et les gouvernements locaux sera au centre des débats.

C'est donc avec cette double approche – mobilisation de la communauté internationale pour une réflexion de fond sur la réforme du système multilatéral, à la hauteur des enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, et engagement concret des acteurs locaux pour une effectivité des droits sur le terrain – que le 5<sup>e</sup> Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes va se tenir du mercredi 22 au samedi 25 mai 2013.

Alors que Nantes, avec sa métropole, honorera son titre de *Capitale verte de l'Europe 2013*, nous sommes heureux de vous inviter à y participer et à y contribuer. À cet effet, vous trouverez dans cette brochure les différents sujets qui seront mis en débat pendant ces journées. N'hésitez pas à faire part de vos propositions d'intervenants, de communications, de vos réalisations... car le Forum de Nantes se veut être, avant tout, une rencontre de tous les acteurs tournée vers l'action, vers la mise en œuvre concrète des droits de l'Homme pour un développement humain durable.

Ce Forum est le vôtre. Nous vous y attendons.

Emmanuel DECAUX  
*Président du Secrétariat permanent international*  
« *Droits de l'Homme et gouvernements locaux* »

Patrick RIMBERT  
*Maire de Nantes*  
*Vice-président délégué de Nantes Métropole*

Le Forum mondial des droits de l'Homme est, depuis 2004, à Nantes (France), l'occasion d'une large rencontre internationale et d'un débat public approfondi – libre et ouvert – sur les questions cruciales pour l'actualité et l'avenir des droits de l'Homme. L'objectif étant de réussir ainsi à dégager des pistes d'action au niveau local comme à l'échelle universelle. La 5<sup>e</sup> édition du Forum de Nantes, qui se déroulera du mercredi 22 au samedi 25 mai 2013, a l'ambition d'aller plus loin encore dans cette voie pour répondre concrètement aux enjeux d'un développement durable véritablement respectueux des droits de l'Homme. À ce moment, Nantes sera la *Capitale verte de l'Europe 2013* et nous serons près d'un an après la Conférence internationale sur le développement durable *Rio+20*. Le Forum de Nantes proposera à tous les acteurs concernés – placés sur un pied d'égalité – de débattre des défis globaux à surmonter et de recenser les bonnes pratiques sur le terrain afin d'élaborer collectivement les politiques publiques nécessaires à la pleine réalisation des droits de l'Homme, en s'intéressant particulièrement à l'action politique locale.

## RENFORCER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET ELABORER COLLECTIVEMENT DE NOUVELLES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis l'origine, le Forum mondial des droits de l'Homme mène une démarche originale qui tente d'associer les apports de la théorie et ceux de la pratique, lesquels ont trop souvent tendance à s'exclure et à s'ignorer. Pourtant, comme le disait Jean Jaurès : « *Il faut penser en homme d'action et agir en homme de pensée* ». Et c'est en rapprochant l'action et la réflexion que peuvent être proposées les réponses les plus adéquates et les plus efficaces aux défis qui sont lancés à la protection et à la défense des droits de l'Homme.

Il est nécessaire que ces réponses puissent – sans tarder – être mises en œuvre et se concrétiser dans les politiques publiques à tous les niveaux, en commençant par le niveau local, au plus près des préoccupations des citoyens, sans renoncer pour autant à les traduire dans le système multilatéral garant d'une véritable solidarité internationale. Pour cela, le 5<sup>e</sup> Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes propose de faire travailler ensemble les différents acteurs engagés dans la promotion, la protection et la mise en œuvre des droits de l'Homme avec le double objectif de renforcer la solidarité indispensable entre ces acteurs et d'inventer les politiques publiques qui sont nécessaires à la pleine réalisation des droits de l'Homme sur les territoires.

### 1. FAVORISER LA PARTICIPATION ET RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE TOUS LES ACTEURS DU DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Cette solidarité est indispensable pour créer – au niveau local comme au niveau international – des réseaux actifs et efficaces regroupant les différentes catégories d'acteurs concernés qui, trop souvent, agissent séparément : **pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux du monde entier, représentants des organisations nationales et internationales, responsables et militants des ONG, des syndicats et des associations concernées, experts et chercheurs, acteurs du secteur économique...**

La mobilisation de tous ces acteurs, privés et publics, est indispensable dans la recherche des conditions du « bien être » ensemble. Elle doit se concrétiser à travers des initiatives, des partenariats inédits et de nouvelles solidarités. Il est notamment nécessaire de recenser les bonnes pratiques qui se développent ici ou là, au niveau institutionnel ou dans un cadre informel. Face aux défis globaux, la société internationale tout entière est concernée par une responsabilité commune qui doit pousser chacun à agir. Le Forum mondial de Nantes réaffirme donc cette solidarité et cette responsabilité, en s'intéressant particulièrement à l'action locale, au terrain, là où se vérifie au quotidien l'effectivité réelle des droits.

### 2. INVENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES

Le Forum de Nantes se veut **une rencontre utile, contribuant au progrès des droits de l'Homme**. Il a l'ambition de permettre aux participants de travailler collectivement pour **recenser les bonnes pratiques, pour échanger les expériences et, le cas échéant, pour trouver ensemble les solutions qui pourront être mises en œuvre dans les territoires**.

Ouvert au débat libre et à la confrontation des points de vue, le Forum mondial des droits de l'Homme est un lieu de rencontre privilégié des responsables politiques locaux avec l'ensemble des acteurs des droits de l'Homme et du développement durable. Il s'agit ainsi de favoriser une solidarité concrète et une réponse collective à la crise, dans le droit fil de la *Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité* (lire ci-après).

# POUR UNE PLUS GRANDE EFFECTIVITÉ DES DROITS DE L'HOMME : LA VOIE DE L'ACTION POLITIQUE LOCALE

Le Forum de Nantes a placé, depuis l'origine, au centre de ses débats **la question de l'effectivité des droits de l'Homme, de leur mise en œuvre concrète**. La réalisation des droits de l'Homme passe évidemment par les États qui sont les premiers « dispensateurs » des droits et auxquels incombe, au premier rang, la responsabilité de leur respect et de leur mise en œuvre, mais elle implique aussi la participation et l'engagement de « *tous les individus et de tous les organes de la société* », des organisations internationales aux ONG de terrain.

Les villes et l'ensemble des autorités locales sont de ces « organes de la société » qui, notamment en matière de politiques économique, sociale ou culturelle, peuvent faire la différence en développant les droits, qu'il s'agisse du logement, de la santé, de l'accès à l'emploi, d'éducation, de loisirs et de culture, ou de démocratie locale. Des droits dont la réalisation peut être progressive, ce qui est de nature à favoriser leur mise en œuvre sur le terrain.

D'ailleurs, la conférence de Rio+20 a apporté la confirmation qu'en matière de développement durable, les gouvernements locaux sont des acteurs à part entière des débats internationaux avec des approches opérationnelles qui font souvent défaut aux États. Pour répondre à l'urgence d'une situation environnementale et sociale très dégradée, le niveau de la gouvernance locale est clairement apparu comme le plus à même d'inventer les solutions pratiques dont le monde a besoin.

## LA CHARTE-AGENDA MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CITÉ

Depuis quelques années, les collectivités locales – organisées en réseaux transnationaux – se sont mobilisées pour répondre aux défis qui leur sont lancés alors que près de 50 % de la population mondiale vit aujourd'hui dans les zones urbaines. Un de ces principaux réseaux, *CGLU (Cités et gouvernements locaux unis)*<sup>1</sup>, qui participe à l'organisation du Forum de Nantes depuis 2006, s'est intéressé très tôt au lien entre droits de l'Homme et action politique locale. Et c'est en son sein que la **Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité** a été élaborée.

Le projet initial de la Charte-agenda a été rédigé par un comité d'experts internationaux puis soumis au débat public. La *Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité* a été conçue comme un cadre de référence et un outil pratique pour les collectivités locales afin de protéger, de respecter et de mettre en œuvre concrètement les droits de l'Homme sur leurs territoires. Elle trace des lignes directrices pour des politiques publiques inclusives autour des principes de citoyenneté, de développement durable, de démocratie et de participation citoyenne. Elle est aussi un outil qui permet aux habitants des territoires concernés de défendre leurs droits. Le projet final a été officiellement adopté lors du conseil mondial de CGLU, le 11 décembre 2011 à Florence.

Comme son nom l'indique, la Charte-agenda est à la fois :

- Une charte : **l'adhésion à des principes directeurs**, dans le droit fil de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*. Elle se décline en douze chapitres (voir encadré).
- Un agenda : un **plan d'actions** que les collectivités locales signataires du monde entier s'engageront à développer dans la mesure de leurs moyens.

Les collectivités locales signataires sont ainsi invitées à mettre en place leur propre agenda local avec un échéancier et une série d'indicateurs permettant d'évaluer l'effectivité de la mise en œuvre de ces droits. Le défi désormais est de faire en sorte que le plus grand nombre possible d'exécutifs de pouvoirs locaux approuve et met en place la Charte-agenda. Le Forum mondial des droits de l'Homme 2013 constituera une plateforme particulière propice pour encourager cette procédure. Avec la nécessité, à la suite du Forum, d'opérer un suivi et de garantir une orientation politique ferme pour que se développe **un grand réseau des gouvernements locaux pour les droits de l'Homme** à travers le monde.

## LES DOUZE CHAPITRES DE LA CHARTE-AGENDA

« Par *Cité*, on entend : les collectivités locales, quelle que soit leur taille : régions, agglomérations urbaines, métropoles, communes et autres collectivités territoriales qui s'administrent librement. » Extrait des *Dispositions générales de la Charte-agenda*. Cela inclut donc aussi bien les communes rurales que les zones périphériques des centres urbains, le mot *Cité* se référant essentiellement à la communauté de base et à la participation démocratique.

1. **Droit à la Cité.**
2. **Droits à la démocratie participative.**
3. **Droit à la paix civile et à la sécurité dans la Cité.**
4. **Droits à l'égalité des femmes et des hommes.**
5. **Droit des enfants.**
6. **Droit aux services publics de proximité.**
7. **La liberté de conscience et de religion, d'opinion et d'information.**
8. **Droit à la liberté de réunion, d'association et de créer un syndicat.**
9. **Droits culturels.**
10. **Droit au logement et au domicile.**
11. **Droit à l'eau et la nourriture.**
12. **Droit à un développement urbain durable.**

Pour de plus amples renseignements : <http://www.spidh.org/fr/la-charte-agenda/index.html>.

# QUI PEUT PARTICIPER ?

**Le Forum de Nantes est une manifestation d'accès gratuit, ouvert à tous publics. Il vise en particulier à réunir – sur un pied d'égalité – les acteurs du domaine des droits de l'Homme, de toutes catégories :**

- 】 **Les pouvoirs publics** au niveau local, national, régional et international, les représentants des gouvernements, des parlements, des villes et des organisations intergouvernementales ainsi que les commissions nationales des droits de l'Homme et les institutions nationales de défense des droits de l'Homme.
- 】 **Les représentants de la société civile**, les organisations non gouvernementales, les associations, les syndicats, les fondations, les défenseurs des droits fondamentaux et les médias.
- 】 **Les institutions des droits de l'Homme et les spécialistes**, les juristes et les experts travaillant pour des organisations nationales, régionales et internationales, ainsi que les chercheurs dans le domaine des droits de l'Homme et les enseignants.
- 】 **Les acteurs de la sphère économique**, les représentants des entreprises, notamment multinationales, et des agences de développement.

Toutes ces catégories d'acteurs sont invitées à participer à la préparation du programme et à l'organisation du Forum en proposant :

- 】 **des contributions et des intervenant(e)s sur les thèmes proposés,**
- 】 **des expositions,**
- 】 **ou tout autre forme d'intervention ou de présentation...**

Les propositions seront retenues après validation par le comité d'organisation et le comité scientifique.

# COMMENT PARTICIPER ?

Ouvert à tous, le Forum offre un espace de libre dialogue sur les questions relatives à la mise en œuvre et à la protection des droits de l'Homme. Tous les débats bénéficient d'une traduction simultanée dans les trois langues officielles du Forum : français, anglais, espagnol.

Le Forum 2013 s'organisera autour de :

- 】 **séances plénières (sous forme de tables rondes) gérées par la structure organisatrice avec ses partenaires éventuels.** Chaque séance plénière permet d'exposer la problématique globale de l'un des grands thèmes (voir le chapitre *Articulation thématique*). Les thèmes plus spécifiques sont discutés dans le cadre des ateliers (ci-après). Les séances plénières comportent une partie ouverte aux échanges avec les participants désireux d'apporter leur contribution sous le contrôle d'un modérateur.
- 】 **Les ateliers thématiques (reliés au thème de la séance plénière) qui s'organiseront ainsi :**  
Les thématiques sont proposées par la structure organisatrice (voir ci-après) ; les organisations qui le souhaitent peuvent participer à la conception de ces ateliers en proposant tel ou tel traitement, analyse et en proposant des intervenants ; de cinq à six ateliers par grands thèmes pourront se tenir simultanément.
- 】 **L'agora :**  
Des espaces d'information et de présentation ouverts, sous forme d'« événements parallèles » permettront aux organisations qui le souhaitent de faire partager leurs analyses et présenter leurs actions sur des sujets qui ne seraient pas obligatoirement en lien avec le thème général du Forum. Ce sera notamment l'occasion d'aborder les questions d'actualité. Les organisations intéressées sont invitées à se mettre en contact avec le secrétariat général du Forum. Les propositions seront soumises à l'avis du comité scientifique pour examen et approbation (voir ci-après). Ces espaces d'information et de présentation seront proposés à la Cité des congrès de Nantes les jeudi 23 et vendredi 24 mai de 18 h 30 à 20 heures.
- 】 **Les autres modes d'animation et de participation : événements culturels, expositions...**  
D'autres modes d'animation et de participation peuvent également être mis en œuvre à l'initiative des participants et du comité d'organisation. Notamment, des événements culturels peuvent être organisés afin de refléter la diversité culturelle et de contribuer à la connaissance de l'Autre. De plus, les participants sont invités à organiser des expositions. Les propositions d'exposition sont soumises au comité scientifique et au comité d'organisation pour examen et approbation (voir ci-après).

1. **Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)** est né 2004. Actuellement présidé par le maire d'Istanbul, M. Kadir Topbas, ce réseau rassemble plus de 1 000 villes et gouvernements locaux qui, à travers 95 pays, sont des membres directs de CGLU ainsi que 112 associations de gouvernements locaux sont membres de CGLU, représentant ainsi presque tous les gouvernements locaux du monde. C'est l'Europe qui compte le plus d'associations de collectivités locales : elles représentent 80 pour 100 de la population.

# CRITÈRES DE SÉLECTION DES « ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES », ÉVÉNEMENTS CULTURELS, CONFÉRENCES, EXPOSITIONS...

Quelle que soit la nature des événements proposés par les organisations participantes (hors séances plénières et ateliers), les projets sont retenus après validation par le comité scientifique.

Les organisateurs doivent adresser leur(s) proposition(s) au secrétariat général du Forum en précisant leur statut et en incluant une description détaillée du contenu proposé (un feuillet dactylographié minimum) ainsi que, le cas échéant, le nombre et la qualité des orateurs invités à prendre part à l'événement.

Une fois la proposition approuvée, l'organisateur prend l'entière responsabilité de son événement, y compris le recouvrement des frais liés à sa préparation.

Les événements ne doivent comporter :

- 】 aucun message violent ou constituant une violation des droits d'autrui ;
- 】 aucun message justifiant ou encourageant la haine, l'hostilité ou la violence, nationale, ethnique, raciale, sexuelle, religieuse, culturelle ou linguistique ;
- 】 aucun message incitant ou légitimant une quelconque atteinte à l'ordre public, encourageant le terrorisme ou tout acte de violence.

En outre, il sera demandé de favoriser au mieux les échanges et le débat avec le public.

Les conditions pratiques d'organisation des *événements parallèles*, conférences, expositions et autres événements culturels sont détaillées dans le formulaire d'inscription et de participation joint au présent document.

## L'ORGANISATION

Afin de préparer le Forum, deux comités sont établis :

**1. Le comité scientifique** formule des recommandations sur la conception générale du Forum, sur son programme et sur les thèmes à débattre en séance plénière. Le comité formule également des recommandations quant aux critères de sélection des participants, des orateurs principaux et des propositions de tables rondes et d'ateliers. Le comité est composé d'une trentaine de membres représentatifs de toutes les catégories de participants.

**2. Le comité d'organisation** rassemble, autour du conseil d'administration et de l'équipe permanente du Secrétariat permanent (SPIDH), des représentants des différents partenaires. Le comité d'organisation décide de l'organisation pratique du Forum sur la base des recommandations formulées par le comité scientifique et détermine les modalités pratiques liées à la participation, aux événements culturels associés au Forum, à la communication et au contact avec les médias.

## LE SECRÉTARIAT PERMANENT INTERNATIONAL DROITS DE L'HOMME ET GOUVERNEMENTS LOCAUX

Depuis 2008, le Forum mondial des droits de l'Homme est organisé par le **Secrétariat permanent international Droits de l'Homme et gouvernements locaux (SPIDH Nantes – Pays de la Loire)** en partenariat avec la **Cité des congrès de Nantes (Nantes Events Center)**.

Le SPIDH Nantes – Pays de la Loire est une structure associative à but non lucratif de droit français (association loi 1901) basée à Nantes. Cette association – et, avec elle, le Forum mondial des droits de l'Homme – est le résultat d'un engagement soutenu d'une « coalition » de collectivités locales, associant Nantes Métropole (communauté urbaine de Nantes), la Région des Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique et la Ville de Nantes. Le Forum bénéficiant, pour sa part, du soutien complémentaire du ministère français des Affaires étrangères et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

À l'image du Forum, le conseil d'administration du SPIDH Nantes – Pays de la Loire est représentatif de la diversité des acteurs engagés dans le domaine des droits de l'Homme (responsables politiques, associatifs, académiques, professionnels du droit... ). Il est présidé par le Professeur Emmanuel Decaux, professeur de droit international à l'université Paris II Panthéon-Assas, membre et ancien vice-président de la Commission nationale française consultative des droits de l'Homme, président du Comité sur les disparitions forcées des Nations unies.

Au-delà de l'organisation du Forum de Nantes, la mission du SPIDH consiste, plus largement, à fédérer et à animer un réseau d'acteurs impliqués dans la défense et la mise en œuvre des droits de l'Homme, notamment, au niveau local. Ainsi, à partir de novembre 2007, le Secrétariat international permanent (SPIDH) a coordonné le travail de conception et de rédaction de la *Charte-agenda des droits de l'Homme dans la Cité* au sein du réseau mondial CGLU (Cités et gouvernements locaux unis). Ce document a été adopté par les instances représentatives de CGLU le 11 décembre 2011.

# DES ATELIERS EN LIGNE

Afin de faciliter la préparation des tables rondes, un site internet collaboratif multilingue (français, anglais, espagnol) a été développé : <http://www.spidh.org>

On y trouve des rubriques classiques :

- 】 Présentation du Secrétariat permanent et de ses partenaires
- 】 Thématiques et informations relatives au prochain Forum mondial des droits de l'Homme
- 】 Inscriptions en ligne au Forum 2013
- 】 Base documentaire et d'archives des forums 2004, 2006, 2008 et 2010
- 】 Forum de discussion
- 】 Abonnement à une newsletter, etc.

Mais, surtout, le site [www.spidh.org](http://www.spidh.org) est doté d'un extranet : une plateforme web collaborative qui offre la possibilité d'un travail en commun grâce à des ateliers en ligne ouverts à toutes les personnes intéressées quel que soit l'endroit de la planète où elles se trouvent.

**Ce service gratuit** est accessible grâce à un système de droits d'accès (codes personnels). La plateforme collaborative permet, après validation de l'administration du site, de :

- 】 s'inscrire à un atelier en ligne
- 】 créer son propre atelier en ligne
- 】 créer son espace personnel et par la suite modifier ses choix d'ateliers.

## PARTAGER L'INFORMATION

Un atelier en ligne est un espace de travail virtuel qui réunit des membres (contributeurs) autour d'un centre d'intérêt commun (une thématique d'atelier du Forum, par exemple). Les ateliers en ligne sont ouverts à toutes les personnes intéressées même celles qui ne participent pas physiquement au Forum mondial des droits de l'Homme. Elles peuvent ainsi préparer ou poursuivre les échanges avant, pendant et après chaque Forum. Ces membres et/ou groupes d'utilisateurs s'identifient dès la page d'accueil grâce à un formulaire d'inscription/login.

Chaque atelier est géré par un modérateur (personne volontaire qui peut-être, par exemple, le responsable d'une structure souhaitant participer à l'organisation d'une table ronde lors du prochain forum). Le modérateur est chargé d'administrer l'atelier de travail, de réguler les échanges et les contributions si nécessaires, en évitant notamment les hors sujets et en prohibant tous les propos qui pourraient porter atteinte à la dignité et aux droits des personnes. Il est, en quelque sorte, le correspondant de l'administration du site et lui propose pour validation les contributions qui peuvent être mises en ligne.

Les contributeurs, participant à un atelier en ligne, disposent d'outils de communication pratiques et faciles à utiliser pour s'informer et échanger entre eux (espace documentaire, forum de discussion, envoi de messages, partage d'un agenda...). Ils peuvent donc :

- 】 déposer un document exclusivement consultable par les membres de l'atelier
- 】 proposer un fil de discussion sur une thématique dans un forum réservé aux membres de l'atelier
- 】 consulter l'agenda commun aux membres de l'atelier
- 】 envoyer un courriel aux membres de l'atelier

Afin de faciliter l'accès à l'information, une alerte courriel est adressée à tous les membres de l'atelier à chaque nouvelle contribution.

**Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez prendre contact avec l'administration du site :**

Amanda Rio de Pedro, SPIDH, tél. +33 (0)2 51 83 70 07. Courriel : [a.riodepedro@spidh.org](mailto:a.riodepedro@spidh.org)

# POUR LE PROGRÈS SOCIAL, UN DÉVELOPPEMENT JUSTE, UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ ET UNE DÉMOCRATIE RENFORCÉE

La 5<sup>e</sup> édition du Forum mondial des droits de l'Homme sera l'une des manifestations phares de l'opération *Nantes, capitale verte de l'Europe 2013*. Profitant de l'opportunité, cette édition s'intéressera, près d'un an après la Conférence internationale sur le développement durable de Rio+20, aux enjeux d'un développement durable véritablement respectueux des droits de l'Homme, avec la participation de tous les acteurs concernés réunis sur un pied d'égalité : les représentants des pouvoirs locaux, régionaux et nationaux du monde entier mais aussi des ONG et associations concernées, des organisations nationales et internationales, du monde académique comme du secteur économique... De cette manière, le Forum de Nantes veut participer, à son niveau, à la définition des Objectifs du développement durable que les Nations unies veulent lancer pour 2015.

La conférence des Nations unies sur le développement durable – Rio+20 – de juin 2012 n'a pas apporté les résultats que la dégradation environnementale, sociale et économique au niveau mondial appelait de toute urgence. Face au cercle vicieux de la crise et de certaines dérives de la mondialisation, Rio+20 représentait pourtant une bonne opportunité, pour faire se rencontrer deux mondes à la fois différents et interdépendants : celui de la protection de l'environnement et celui de la solidarité internationale. Et l'on pouvait espérer, au-delà des questions environnementales au sens strict, qu'il en ressorte une synthèse mettant au centre de la réflexion et de l'action la question des droits de l'Homme, à l'échelle de la planète.

Cela n'a pas été vraiment le cas, même si l'importance des droits économiques et sociaux (droit à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement...) a été réaffirmée dans la déclaration finale. Des droits qui, cependant, étaient déjà au cœur des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés par les Nations unies en 2000... Mais la déclaration finale de Rio+20 prévoit la définition d'une nouvelle génération d'*Objectifs de développement durable (ODD)* s'appuyant et prenant le relais des OMD qui viennent à échéance à la fin de l'année 2015.

Ainsi, Navi Pillay, haut-commissaire aux droits de l'Homme des Nations unies, a appelé la communauté internationale à considérer la déclaration finale de Rio+20 « *comme le premier pas vers un programme d'actions plus ambitieux et plus responsable pour notre planète et pour les êtres humains. [...] Si nous avançons sur la voie des Objectifs du développement durable (ODD / SDGs)<sup>2</sup> et sur la mise en œuvre d'un nouveau cadre institutionnel, comme il est prévu dans la déclaration finale de Rio+20, nous devons vérifier [...] que les droits de l'Homme forment bien le cadre des ODD. Seule, une approche basée sur les droits de l'Homme peut être réellement une approche centrée sur les peuples.* »

## LES DROITS DE L'HOMME NE SONT PAS UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT !

En effet, dans la mise en œuvre du développement durable, les droits de l'Homme ne peuvent pas être une variable d'ajustement, qu'il s'agisse des droits économiques, sociaux et culturels (droit à l'alimentation et à une nourriture saine, du droit à une eau potable et à l'assainissement, du droit à un logement adéquat, du droit à un travail décent, à la santé, à la sécurité sociale, du droit au développement...) ou des droits civils et politiques (liberté d'information et de la liberté d'association, y compris la liberté syndicale, droit à l'éducation ou à la participation politique...) qui sont eux-mêmes indissociables de la sécurité humaine et du développement durable. Il s'agit bien de promouvoir tous les droits de l'Homme pour tous les Hommes.

Mais alors que le modèle économique dominant, déstabilisé par une crise financière mondiale, est remis en cause par un nombre croissant d'individus et d'organisations, certains n'hésitent pas à contester le concept même de développement durable. Un concept considéré par certains comme le faux-nez derrière lequel se cacheraient les intérêts particuliers des tenants d'une économie néo-libérale en vérité peu soucieuse de l'effectivité des droits, notamment des droits sociaux. Toutefois, selon une conception plus largement partagée, le développement durable est la condition indispensable à la préservation de la biosphère. Il est défini comme la recherche d'un équilibre – entre les trois dimensions interdépendantes de la société humaine : environnementale, économique et sociale – qu'il est indispensable d'atteindre sous peine d'une régression globale de l'humanité sur une planète exsangue.

Il y a urgence mais cela n'empêche pas de s'interroger sur la substance du développement durable et de sa relation avec le droit international des droits de l'Homme. Celui-ci est-il soluble dans la « modernité » du concept de développement durable ? Au-delà des différences entre une approche économique, mettant l'accent sur les besoins, et une approche juridique, fondée sur les droits individuels et collectifs, n'existe-t-il pas une convergence liée à une exigence de libération de l'homme ?

D'ailleurs, si l'on revient aux derniers articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme – sur lesquels on passe souvent trop vite – les droits sont situés dans un contexte plus large : ainsi, selon l'article 28, « *toute personne a droit à ce que règne sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet* ». C'est affirmer en quelques mots l'exigence d'une véritable démocratie sociale, mais aussi d'une gouvernance mondiale, garantes d'un « ordre » juste et équitable. Comme le dit encore l'article 29 de la Déclaration de 1948, « *l'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible* ». Le développement individuel va de pair avec la solidarité internationale, mais l'Humanité elle-même doit être prise en compte dans son environnement naturel. La paix, la justice et le développement sont inséparables de la place de l'homme dans sa biosphère et de l'équilibre de la planète.

2. À cet effet, Ban Ki-Moon, secrétaire général des Nations unies a lancé en août 2012, le **Réseau des solutions pour le développement durable**, regroupant les centres de recherche, des universités et des institutions techniques chargés de trouver des solutions aux problèmes environnementaux et socio-économiques les plus pressants de la planète.



C'est Amartya Sen qui donnait cette définition au développement<sup>3</sup>: « Pour l'essentiel, j'envisage ici le développement comme un processus d'expansion des libertés réelles dont les personnes peuvent jouir. De cette façon, l'expansion des libertés constitue à la fois la fin première et le moyen principal du développement, ce que j'appelle respectivement le « rôle constitutif » et le « rôle instrumental » de la liberté dans le développement. »

Ce processus d'expansion des libertés, qui va de pair avec les régulations juridiques nécessaires (nationales et internationales), est du ressort des États. Des États qui, du moins dans les pays démocratiques, restent les principaux gardiens ou dispensateurs des droits de l'Homme, dans tous les cas ils en sont les premiers « débiteurs ». Mais les enjeux planétaires imposent aussi une nouvelle gouvernance mondiale, pour dépasser la loi de la jungle et la concurrence sauvage, avec leurs conséquences en matière de dumping social, de précarité et de délocalisation. En matière de changement climatique, l'égoïsme sacré du « chacun pour soi » est suicidaire.

Les entreprises multinationales ont également un rôle essentiel à jouer pour respecter les termes du *Pacte mondial* qui associe étroitement les droits de l'Homme, les droits des travailleurs, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Le retour à l'économie réelle, face à la bulle spéculative, impose aussi une nouvelle forme de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises n'ayant pas le profit immédiat pour unique objectif, dans le casino des pavillons de complaisance et des paradis fiscaux.

## LA RECONNAISSANCE D'ACTEURS INCONTOURNABLES : LES VILLES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX

Enfin, il faudra compter désormais et de plus en plus sur les collectivités locales qui, au plus près des populations et des territoires, sont particulièrement concernées par les problématiques concrètes de protection de l'environnement et du développement durable comme des droits de l'Homme. Organisées en réseaux internationaux (CGLU, Eurocités, ICLEI...), elles ont su depuis quelques années devenir des interlocuteurs reconnus par les organisations internationales. De plus, le partenariat collectivités locales-ONG de terrain permet souvent de démultiplier l'efficacité des actions mises en œuvre, notamment dans le cadre de la coopération décentralisée.

D'ailleurs, l'un des résultats de Rio+20 est bien la reconnaissance – explicite dans la déclaration finale – du rôle des autorités locales. Bien sûr, certains pourront considérer que c'est une reconnaissance par défaut: face à la démission des États et aux blocages économico-politiques qui empêchent l'émergence d'une gouvernance mondiale pour la préservation de la biosphère et pour la réalisation du développement durable, on se tourne vers les collectivités locales en dernier recours...

Peut-être... Néanmoins, c'est bien sur le terrain que la transition vers le développement durable doit se faire, se fait et se fera. Les responsables politiques des villes, régions, provinces... animent souvent des politiques publiques qui participent au développement équilibré des territoires (logement, déplacements, développement économique local, éducation et formation, santé, culture...). Quand le cadre politique national leur permet, les collectivités locales sont les garantes de l'intérêt général, d'une démocratie sociale et environnementale, et d'une solidarité interterritoriale et intergénérationnelle.

Certaines collectivités locales, seules ou en réseaux, sont déjà très engagées au quotidien dans ces processus. Ces réseaux – notamment CGLU (*Cités et gouvernements locaux unis*) avec lequel le Forum de Nantes travaille depuis 2006 – seront invités à prendre une place importante dans les débats du Forum 2013. Il s'agira d'arriver à « produire » collectivement de la politique publique susceptible d'être appliquée sur les territoires.

Ainsi, sur le chemin des *Objectifs du développement durable*, à l'horizon de 2015, le Forum mondial des droits de l'Homme se veut être une étape à laquelle seront invités les représentants et acteurs des *major groups* (suivant la classification des Nations unies) ayant participé à la conférence de Rio+20, à savoir :

- » Commerce et industrie
- » Enfance et jeunesse
- » ONG
- » Pouvoirs locaux
- » Travailleurs et syndicats
- » Populations autochtones
- » Femmes
- » Communauté scientifique et technologique
- » Agriculture

3. Amartya Sen, *Development as Freedom*, 1999. Traduction française: *Un nouveau modèle économique. Développement, justice liberté*. Chapitre VIII, p. 56.

# L'ARTICULATION THÉMATIQUE DU FORUM 2013

Ensemble, tous ces acteurs seront invités à élaborer des réponses en termes de politiques alternatives susceptibles d'être mises en œuvre au sein des territoires **pour un développement juste** garantissant les droits fondamentaux et la dignité des populations concernées, en commençant par l'affirmation de **l'égalité et en luttant contre les discriminations**, et pour que **les services publics et la citoyenneté soient accessibles à toutes et à tous** dans des villes et des territoires inclusifs qui feront vivre **une démocratie collaborative**, sans laquelle il ne pourra y avoir de développement « soutenable ».

## THÈME 1

**Quel développement et quel(s) modèle(s) économique(s) pour un monde plus humain et plus juste ?**

- 】 la lutte contre la pauvreté
- 】 les conditions du travail (y compris dans le cadre d'une « économie verte »), le travail décent
- 】 la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises et des organisations
- 】 le droit à un environnement sain, à la santé et à la protection sociale
- 】 l'accès à la terre, l'accapement des terres

## THÈME 2

**Quelle égalité des êtres humains en temps de crise ?**

- 】 le combat permanent contre le racisme et la xénophobie
- 】 l'accès au travail,
- 】 le droit à l'éducation et à la formation
- 】 l'accès à la justice
- 】 les droits des femmes, l'égalité de « genre »
- 】 les droits des migrants, la liberté de circulation
- 】 les droits des minorités, des peuples autochtones...

## THÈME 3

**Quels territoires pour demain ? Pour des politiques publiques basées sur les droits de l'Homme, pour la citoyenneté de tous et pour une démocratie renforcée.**

- 】 le droit à la « centralité » et aux services publics
- 】 le droit à l'eau potable et à l'assainissement
- 】 le droit au logement
- 】 le droit à la démocratie (du local au global)
- 】 la participation citoyenne de tous y compris des « sans voix », la co-élaboration des politiques publiques

Ce qui est en jeu, c'est l'exigence d'une véritable démocratie sociale, mais aussi d'une gouvernance – du niveau local au niveau international – garantes d'un « ordre » juste et équitable.

Ce qui est en jeu, c'est encore la nécessaire solidarité internationale qui est le pendant de l'épanouissement individuel permis par le plein respect des droits de l'Homme. Mais la communauté humaine, l'humanité à laquelle nous appartenons toutes et tous, doit être prise en compte dans son environnement naturel. La paix, la justice et le développement sont inséparables de la place de l'homme dans sa biosphère et de l'équilibre de la planète.

Ainsi, alors que les attentes à l'égard de la Conférence sur le développement durable Rio+20 ont été en grande partie déçues, le Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes aura tout le recul nécessaire pour faire un bilan de cette conférence, en ouvrant de nouvelles pistes de réflexion, de mobilisation et d'actions collectives.

# TROIS JOURNÉES TOURNÉES VERS L'ACTION !

Le 5<sup>e</sup> Forum mondial des droits de l'Homme se tiendra sur trois jours du mercredi 22 mai (ouverture officielle en soirée) au samedi 25 mai 2013, à la Cité des congrès de Nantes (Nantes Events Center).

Il est ouvert librement à tous les publics sans frais. Les inscriptions sont obligatoires. Elles peuvent se faire par courriel ou par écrit (voir fiche d'inscription ci-après *Je m'inscris...*). Il est possible de s'inscrire sur place mais il est vivement conseillé de s'inscrire au préalable, notamment afin de recevoir la documentation au préalable et les informations de dernière minute.

Chacun est invité à participer aux débats en apportant sa contribution sur les thèmes proposés par le comité d'organisation (voir fiche *Je contribue...*).

## PRÉ-PROGRAMME :

### MERCREDI 22 MAI 2013

EN SOIRÉE

**OUVERTURE OFFICIELLE : AUDITORIUM 2000 – CITÉ DES CONGRÈS/NANTES EVENTS CENTER**

**En présence de Monsieur Jean-Marc Ayrault, Premier ministre français (sous réserve)**

### JEUDI 23 MAI 2013

LES THÈMES 1 ET 2 SERONT TRAITÉS EN PARALLÈLE

THÈME 1

**QUEL DÉVELOPPEMENT ET QUEL(S) MODÈLE(S) ÉCONOMIQUE(S) POUR UN MONDE PLUS HUMAIN ET PLUS JUSTE ?**

THÈME 2

**QUELLE ÉGALITÉ DES ÊTRES HUMAINS EN TEMPS DE CRISE ?**

10H00 - 12H00 :

**Séances plénières sur chacun des thèmes de la journée**

14H00 - 17H00 :

**Travail en ateliers sur des thématiques spécifiques découlant des thèmes 1 et 2 de la journée**

18H30 - 20H00 :

**Ouverture de l'agora (possibilité donnée aux différentes organisations qui le souhaitent de présenter leurs actions, d'organiser des tables rondes, conférences... sur des sujets libres)**

### VENDREDI 24 MAI 2013

LA JOURNÉE SERA CONSACRÉE AU THÈME 3 :

**QUELS TERRITOIRES POUR DEMAIN ? POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES BASÉES SUR LES DROITS DE L'HOMME, POUR LA CITOYENNETÉ DE TOUS ET POUR UNE DÉMOCRATIE RENFORCÉE.**

10H00 - 12H00 :

**Séance plénière sur le thème de la journée**

14H00 - 17H00 :

**Travail en ateliers sur des thématiques spécifiques découlant du thème de la journée**

18H30 - 20H00 :

**Ouverture de l'agora (possibilité donnée aux différentes organisations qui le souhaitent de présenter leurs actions, d'organiser des tables rondes, conférences... sur des sujets libres)**

### SAMEDI 25 MAI 2013

10H00 - 13H00 :

**Séance officielle de clôture**

**Restitution des travaux du Forum**

**Déclaration finale**

**APRÈS-MIDI FESTIVE**

# INFORMATIONS PRATIQUES

## DATE ET LIEU

Le 5<sup>e</sup> Forum mondial des droits de l'Homme se tiendra du mercredi 22 au samedi 25 mai 2013 à La Cité – Centre des congrès de Nantes. 5, rue de Valmy. 44000 Nantes.

## PROGRAMME PRÉVISIONNEL DU FORUM

Voir page 11.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION AU FORUM

Voir la fiche détachable « Je m'inscris... ».

## HÉBERGEMENT

Pour votre hébergement, vous pouvez consulter la centrale de réservation Nantes.Tourisme

en français <http://reservation.nantes-tourisme.com/fr/hebergements>

en anglais <http://booking.nantes-tourisme.com/en/accommodation>

ou bien en appelant son centre d'appels, ouvert 7j/7, depuis la France : 0892 464 044 (0.34 €/min) – depuis l'étranger : +33 272 640 479.

## INFORMATIONS TOURISTIQUES

Nantes.tourisme : [www.nantes-tourisme.com](http://www.nantes-tourisme.com)

## TRANSPORT ET ACCESSIBILITÉ

» **En avion** Code identifiant à citer : 18125AF (conditions générales sur le site [www.spidh.org](http://www.spidh.org)), valable pour le transport entre le 17 mai 2013 et le 30 mai 2013.

Aéroport international Nantes Atlantique à 15 minutes par navette directe régulière.

» **En train** Paris/Nantes, Nantes/Paris en deux heures (23 navettes par jour).

Gare TGV (sortie sud) à 7 minutes à pied.

» **En voiture** Le périphérique nantais dessert directement :

À l'est : l'autoroute A 11 vers Paris.

Au sud : l'autoroute A 83 vers Bordeaux/Toulouse.

À l'ouest : voie express RN 165 vers Brest.

Au nord : voie express RN 137 vers Rennes.

» **Bus et tramway** Navette aéroport : arrêt Cité internationale des congrès.

Busway : ligne 4 station Cité internationale des congrès / Tramway : ligne 1 station Duchesse-Anne.

» **Taxi** Allo Taxi 02 40 69 22 22

## DIRECTION ÉDITORIALE

Secrétariat international permanent *Droits de l'Homme et gouvernements locaux*

34, rue Fouré. 44000 Nantes. T +33 (0)2 51 83 70 10. F +33 (0)2 51 82 84 75. [secretariat@spidh.org](mailto:secretariat@spidh.org)

Site Internet (français, english, español) [www.spidh.org](http://www.spidh.org)

## ORGANISATION GÉNÉRALE

La Cité, le centre de congrès de Nantes. 5, rue de Valmy. BP 24102. 44041 NANTES cedex 1. FRANCE

T +33 (0)2 51 88 20 00. [www.lacite-nantes.fr](http://www.lacite-nantes.fr)

## AVEC LE SOUTIEN DE :

» Nantes Métropole [www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr)

» Région des Pays de la Loire [www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

» Département de Loire-Atlantique [www.loire-atlantique.fr](http://www.loire-atlantique.fr)

» Ville de Nantes [www.nantes.fr](http://www.nantes.fr)

## ET LA PARTICIPATION DE :

» Ministère français des Affaires étrangères [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

» Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) [www.uclg.org](http://www.uclg.org)

» Organisation internationale de la Francophonie (OIF) [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

## LE 5<sup>e</sup> FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME REMERCIE SES PARTENAIRES :





# 5<sup>E</sup> FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

**INSCRIPTIONS ET CONTRIBUTIONS:  
FICHES DÉTACHABLES À RETOURNER**

# JE M'INSCRIS...

**L'INSCRIPTION (GRATUITE MAIS OBLIGATOIRE)  
SE FAIT EN LIGNE SUR LE SITE [www.spidh.org](http://www.spidh.org) À PARTIR DU 20 JANVIER 2013.  
MERCI DE N'UTILISER CE BULLETIN QU'EN CAS D'ABSENCE DE CONNEXION INTERNET.**

Monsieur     Madame     Mademoiselle

Nom\* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Prénom\* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Organisation, institution, société\* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Fonction | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse d'envoi des documents\* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Code postal\* | | | | | | Ville\* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Pays\* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Téléphone | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Mobile | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

E. mail | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Télécopie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

\* rubrique à remplir obligatoirement

# JE SERAI PRÉSENT...

## PRÉSENCE PRÉVUE À NANTES

- Cérémonie d'ouverture ..... mercredi 22 mai en soirée
- Quel développement et quel(s) modèle(s) économique(s)  
pour un monde plus humain et plus juste? (thème 1) ..... jeudi 23 mai*
- Quelle égalité des êtres humains en temps de crise? (thème 2) ..... jeudi 23 mai*
- Quels territoires pour demain?  
Pour des politiques publiques basées sur les droits de l'Homme,  
pour la citoyenneté de tous et pour une démocratie renforcée (thème 3) ..... vendredi 24 mai*
- Séance de clôture ..... samedi 25 mai le matin

**BULLETIN À RETOURNER (AVANT LE 9 MAI 2013)  
UNIQUEMENT EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ D'INSCRIPTION EN LIGNE.  
UNE CONFIRMATION DE VOTRE INSCRIPTION VOUS SERA ENVOYÉE PAR COURRIEL.**

*par courrier:*

La Cité – Le centre des congrès de Nantes – Service inscriptions  
5, rue de Valmy. BP 24102  
44041 NANTES cedex 1  
FRANCE

*par courrier:*

registration@lacite-nantes.fr

*ou par télécopie:*

+ 33 (0)2 51 88 20 43

# JE CONTRIBUE...

Monsieur     Madame     Mademoiselle

Nom\* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Prénom\* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Organisation, institution, société\* | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Fonction | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Téléphone | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Mobile | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

E. mail | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

\* rubrique à remplir obligatoirement

# JE PROPOSE...

- une communication sur l'un des thèmes proposés  
(joindre un résumé écrit d'une ou deux pages maximum)  
(voir la liste des sujets page suivante)
- un(e) intervenant(e)  
(préciser ses nom, prénom, qualité et coordonnées complètes; joindre si possible un CV ou indiquer un lien internet)
- une exposition  
(joindre une présentation de l'exposition avec son sujet et son titre ainsi que sa fiche technique)
- une vidéo  
(joindre une présentation du sujet et le format technique)

# JE SOUHAITE...

- bénéficier d'un espace de présentation (surface souhaitée : ..... m<sup>2</sup>).

Descriptif du matériel exposé

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

# LES THÈMES PROPOSÉS À CONTRIBUTIONS :

## THÈME 1

Quel développement et quel(s) modèle(s) économique(s) pour un monde plus humain et plus juste ?

- la lutte contre la pauvreté
- les conditions du travail (y compris dans le cadre d'une « économie verte »), le travail décent
- la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises et des organisations
- le droit à un environnement sain, à la santé et à la protection sociale
- l'accès à la terre, l'accapement des terres
- ma proposition (joindre une présentation écrite sur une ou deux pages maximum)

## THÈME 2

Quelle égalité des êtres humains en temps de crise ?

- le combat permanent contre le racisme et la xénophobie
- l'accès au travail,
- le droit à l'éducation et à la formation
- l'accès à la justice
- les droits des femmes, l'égalité de « genre »
- les droits des migrants, la liberté de circulation
- les droits des minorités, des peuples autochtones
- ma proposition (joindre une présentation écrite sur une ou deux pages maximum)

## THÈME 3

Quels territoires pour demain ?

Pour des politiques publiques basées sur les droits de l'Homme, pour la citoyenneté de tous et pour une démocratie renforcée

- le droit à la « centralité » et aux services publics
- le droit à l'eau potable et à l'assainissement
- le droit au logement
- le droit à la démocratie (du local au global)
- la participation citoyenne de tous y compris des « sans voix », la co-élaboration des politiques publiques
- ma proposition (joindre une présentation écrite sur une ou deux pages maximum).

**DATE LIMITE D'ENVOI DES CONTRIBUTIONS : 1<sup>ER</sup> MARS 2013**

secrétariat international permanent  
droits de l'homme et gouvernements locaux  
nantes, pays de la loire, france



*par courrier :*  
**Secrétariat permanent international  
Droits de l'Homme et gouvernements locaux  
34, rue Fouré  
44000 NANTES. FRANCE  
T +33(0)2 51 83 70 10**

*par courriel :*  
**secretariat@spidh.org**

*ou par télécopie :*  
**+ 33(0)2 51 82 84 75**